

que nous avons reçue plus tôt. Les députés remarqueront que le communiqué dit:

Il a également été entendu que chaque fois que ce serait possible...

Et le reste. Monsieur l'Orateur, il ne devrait pas y avoir une telle réserve dans les relations entre nos deux pays. Dans chaque cas où les intérêts de l'autre pays sont atteints,—et cela c'est appliqué à nous-mêmes quand nous avons mis en vigueur de nouveaux règlements douaniers l'année dernière,—des consultations devraient avoir lieu.

Il n'y a aucune raison qu'elles n'aient pas lieu. Non seulement faudrait-il qu'il y ait des consultations, il faudrait aussi qu'elles soient permanentes et efficaces afin d'empêcher autant que possible que ces difficultés se présentent. Nous en connaissons quelques-unes. L'une d'elles concerne les restrictions à notre exportation aux États-Unis de pétrole et de métaux de base de nature stratégique, restrictions qui ne cadrent pas avec la théorie de l'unité en matière de défense continentale. Un autre problème c'est celui de l'écoulement des excédents de produits agricoles. A ce propos, le gouvernement avait espéré, l'été dernier, réussir un peu à empêcher la mise en vigueur du programme administratif américain, qui nuirait à nos exportations. Cependant, à l'heure actuelle, bien des indices inquiétants nous portent à croire que semblable décision pourrait encore être prise.

Puis il y a la question des relations entre nos deux pays en matière de défense. Je n'examinerai pas cette question dans trop de détails pour le moment, car à l'occasion de l'examen du budget de la défense, nous aurons certainement l'occasion d'en parler.

Il y a aussi la question des relations entre nos deux pays en ce qui concerne la souveraineté sur les territoires de l'Arctique. Je sais que le premier ministre a dit à la Chambre l'été dernier que les dispositions prises en vue d'assurer au Canada l'empire et la souveraineté sur son territoire arctique n'avaient pas été satisfaisantes au moment où le gouvernement actuel a accédé au pouvoir,—mais que,—en dépit des vues du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton), toutes les difficultés avaient été aplanies et que la situation était tout autre grâce à une nouvelle réglementation. Depuis cette date,—je crois que c'était en septembre dernier,—j'ai essayé de mettre la main sur ces règlements grâce auxquels la situation a changé, mais je n'ai pas réussi.

Nous devons faire face à ces problèmes et, à mon avis, il y a lieu de croire que le bon sens et la compréhension de notre interdépendance, des deux côtés de la frontière,

seront une garantie que, bien que ces difficultés puissent survenir, elles pourront être surmontées si chacun y met de la bonne volonté. Les problèmes qui découlent de ces relations, sachons les aborder de façon pratique et raisonnée. Sachons trouver des solutions qui garantissent le maintien des droits du Canada et sauvegarder les intérêts du pays, mais tout en reconnaissant que nos deux pays, dans le monde où nous vivons, doivent manifestement collaborer, et que la pratique de l'isolationnisme par l'un ou l'autre des deux est impossible pour des raisons d'ordre géographique, économique, d'intérêt personnel éclairé et aussi, comme je viens de le dire, de par la nature même du monde dans lequel nous vivons et qui est en proie à des tensions et des conflits profonds entre deux régimes d'organisation humaine et politique qui se font la lutte.

Et en nous appliquant à résoudre ces problèmes avec nos voisins, n'oublions pas que les États-Unis restent à la base de notre défense du monde occidental et de ses idéaux contre ceux qui essayent de les détruire; n'oublions pas non plus qu'en raison même de sa puissance, c'est le seul pays occidental avec l'aide duquel, au point de vue matériel, nous pouvons exercer cette sorte d'influence et de force sans lesquelles nous serions en mauvaise posture aujourd'hui dans le monde occidental. Sachons parler net, franchement, et s'il le faut, ne nous contentons pas de paroles quand Washington ne tient pas compte de nos droits ni de nos intérêts, mais n'allons pas nous montrer irritables, mesquins ou,—pour employer un terme cher au ministre des Travaux publics (M. Green),—n'allons pas pleurnicher. Nous sommes censés avoir atteint l'âge d'homme au point de vue national et un mélange de stabilité, de fermeté et de compréhension constitue un indice de maturité.

Je me suis demandé si le temps n'était pas venu de tenir une conférence officielle au sommet entre les chefs d'État du Canada et ceux des États-Unis, afin de savoir s'il ne serait pas possible d'en arriver à un accord formel qui ferait l'objet d'une convention officielle, sous réserve peut-être de ratification par les assemblées législatives,—car ce serait une façon de porter ces choses à l'attention du Congrès comme du Parlement,—convention qui déterminerait les principes devant guider nos relations.

L'accord de Hyde Park était de cette nature. Nous avons énoncé des principes, comme le ministre le sait, analogues à ceux de l'accord de Hyde Park,—en 1950, je crois,—mais il s'agissait d'un document officieux qui ne liait nullement de façon formelle les deux pays.